



CFAO AUTOMOTIVE



EURAPHARMA



CFAO INDUSTRIES



CFAO TECHNOLOGIES

11 – 10 - 2012

**Contribution des Commissaires
d'Avaries dans les Programmes
Internationaux**

Congrès CESAM

1 Le Groupe CFAO

2 Assurances facultés et Commissaire d'Avarie



CFAO en bref

- Une longue histoire et une grande **expérience** sur le continent africain : plus de 120 ans de présence
- **Un leader de la distribution spécialisée et des services** sur **les marchés de croissance**, en Afrique et dans les collectivités territoriales françaises d'outre-mer
- **Quatre activités** : l'automobile, les produits pharmaceutiques, les Nouvelles Technologies de l'Information et des Télécommunications et les produits de consommation courante
- **Une présence locale forte** : 34 pays et 7 collectivités d'Outre-mer, plus de 156 filiales, 258 sites
- **10 100 collaborateurs**
- CA 2011 : **3 174 millions d'euros consolidés**

Une présence inégale en Afrique et en Outre-mer



France



Antilles

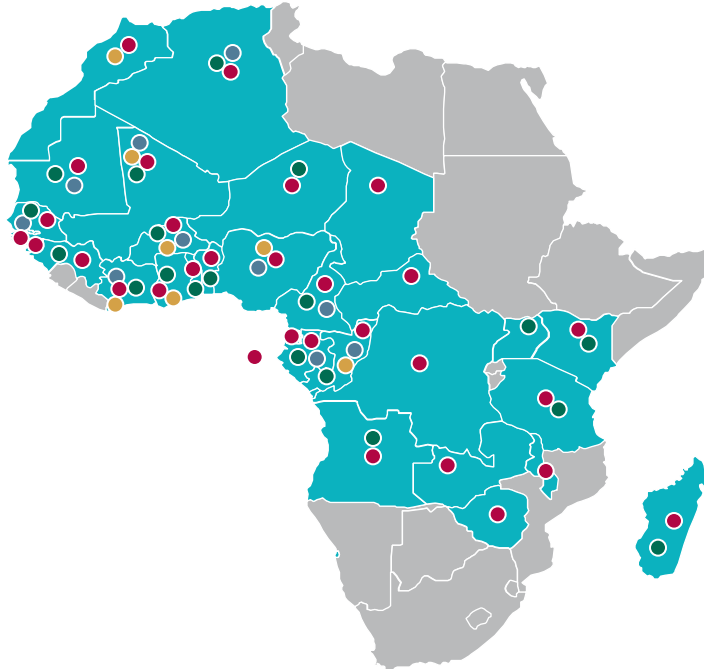
(Guadeloupe, Martinique, St Martin)



Guyane



Polynésie française



Nouvelle-Calédonie



Vietnam



Île Maurice



La Réunion

- CFAO Automotive
- Eurapharma
- CFAO Technologies
- CFAO Industries
- CFAO Equipement

CFAO : le partenaire de référence des plus grandes marques, en Afrique et dans les CTOM



(1) 10 fournisseurs les plus importants en 2008

Un exemple de flux logistique CFAO

Marque Automobile



1 Le Groupe CFAO

2 Assurances facultés et Commissaire d'Avarie



Programme d'Assurances International Facultés

- Pourquoi ?
 - Cohérence en terme de couverture d'assurance au niveau du Groupe
 - Maîtrise des conditions tarifaires et gestion optimisée des sinistres
 - Eviter l'achat de doublons de polices locales avec la couverture du Groupe
 - Promouvoir en interne la politique d'assurances du Groupe
- Difficultés ?
 - Conformité avec la législation locale de certains pays
 - Présence optimisée des réseaux d'assureurs, en Afrique notamment
 - Différences culturelles contradictoires avec l'intérêt des assureurs
 - Avoir des ressources centralisées (déclarations de valeurs, suivi comptable des indemnités, etc)

(Nécessité de relais locaux

- Particularités locales liées au transit suivies par les filiales du Groupe
- Rôle du Commissaire d'Avaries : expertises d'avaries utiles pour le dossier d'assurance, ou surveillances ponctuelles des marchandises lors des livraisons
- Peu de professionnels de l'expertise en facultés, notamment dans les pays enclavés d'Afrique, donc choix réduit des mandataires potentiels
- CFAO requiert localement un Commissaire d'Avarie pour les livraisons dans ses entrepôts, mais de façon non-systématique en concertation avec les assureurs



Expertises

- Intérêts de l'expertise ?

- Obtenir un rapport dans un délai raisonnable
- Constater, investiguer et identifier un responsable de l'avarie/vol
- Organiser la sauvegarde éventuelle, concertée avec l'assureur
- Préserver les droits et recours de CFAO et ses assureurs, pour agir sur les résultats du Programme d'assurances

- Quelles réalités généralisées?

- Des délais d'obtention de rapports « inconfortables »
- Un simple constat et une conclusion « neutre » sont insuffisants et inexploitable
- Des conflits d'intérêts
- Une disparité tarifaire ramenée à l'unité de marchandise, avec des exagérations identifiables

Rôle attendu des experts

- Une convocation systématique des parties à l'expertise : sans cela, on se coupe d'un recours possible
- Un suivi de proximité auprès de l'Assuré dans la collecte des pièces utiles au rapport, pour un rapport rendu souhaitable avant 9 mois suivant la livraison des marchandises
- Un rapport complet menant à des conclusions personnalisées et une position prise sur la responsabilité engagée d'un intervenant
- Des recommandations de prévention formalisées et portées à connaissance des parties
- Un partenariat entre l'expert et ses mandants (analyses fréquence et localisation des anomalies, etc)
- Au sein d'un réseau d'experts,
 - une uniformité tarifaire à trouver sur les pays,
 - un «cahier des charges » à respecter sur l'esprit du rapport
 - une éthique permettant d'éviter les conflits d'intérêts